

CE(UX) QUI RESTE(NT) EN MER

Quelle responsabilité des institutions
patrimoniales face aux naufrages collectifs ?



Lundi 28 avril 2025
Paris, INHA

PRÉSENTATION

Dans le cadre de leur formation à l'Institut national du patrimoine (INP), les élèves conservatrices et conservateurs de la promotion Champollion (2024-2025) organisent une journée d'étude. Cet événement s'inscrit dans le thème de l'année 2025, année de la mer en France, et dans la lignée des Journées européennes du Patrimoine de septembre 2024, consacrées au patrimoine maritime et à celui des itinéraires et des connexions. Cette journée d'étude sera l'occasion de revenir sur la responsabilité des acteurs du patrimoine face aux naufrages collectifs – au sens propre et aux sens figurés. Pensée comme un espace de formation et d'échange, elle entend poser ces questions pour l'ensemble des spécialités professionnelles du patrimoine, tant dans les domaines de la conservation matérielle que de la recherche, du patrimoine culturel immatériel, de la mémoire et de la valorisation auprès des publics. Intitulée « Ce(ux) qui reste(nt) en mer : quelle est la responsabilité des institutions patrimoniales face aux naufrages collectifs ? Mémoires des êtres et des environnements disparus », cette journée a pour objectif de mettre en lumière les différentes recherches en cours dans le champ patrimonial et d'interroger notre responsabilité, scientifique et éthique, face aux histoires naufragées. Une attention particulière sera portée au rôle des institutions patrimoniales dans leurs approches de la conservation et de la valorisation.

Le naufrage est source de fascination pour les artistes et leurs publics. Peut-être parce que la disparition en mer, au large ou dans un fleuve, empêche le travail de mémoire - incertitude puis renoncement, sépulture impossible, épaves méconnaissables -, les récits tragiques témoignent de la tension entre volonté mémorielle, souvenirs matériels et sites inaccessibles. Comme les catastrophes naturelles, le naufrage est un événement extraordinaire : le sauvetage, le soin des blessés ou des morts, le processus de deuil sont empêchés ou bouleversés, et l'explication ou la narration impossibles. Ce patrimoine, invisible par nature, n'apparaît souvent qu'en creux : il s'agit alors de raconter des histoires qui n'existent pas encore. Aujourd'hui, au-delà de la question du naufrage, ces disparitions catastrophiques sont aussi le fait de phénomènes climatiques exerçant une pression sur les littoraux, heurtant les lieux et ceux qui les habitent. À terre également, les sites, les êtres et leur patrimoine disparaissent, submergés et emportés par la mer. Dans le champ du patrimoine, l'exercice de la mémoire de ceux restés en mer peut aussi bien se traduire par des pratiques immatérielles sur la terre ferme, que par la recherche de traces matérielles – épaves, biens archéologiques mobiliers. Paradoxalement, le naufrage collectif du dérèglement climatique révèle parfois des découvertes fortuites de naufrages isolés en fonction de l'évolution du trait de côte ou des sécheresses fluviales. La question de la responsabilité collective, politique, de ces catastrophes, est aussi soulevée par les pratiques artistiques et mémorielles d'hommages et de monuments, qu'ils soient architecturaux, photographiques ou littéraires, laïcs ou religieux.

La journée d'étude se déroulera le **lundi 28 avril 2025** à :

Institut national d'histoire de l'art
2 rue Vivienne - 75002 Paris
Amphithéâtre Lichtenstein (accessible PMR)

Les élèves conservatrices et conservateurs du patrimoine ont défini des propositions d'axes pour cet appel à communication. Ces orientations ne sont pas exhaustives ni limitatives.

TERRITOIRE. Sites naturels et archéologiques menacés, évolution des territoires (érosion du littoral, pollution, changements climatiques, pillages, disparition de la biodiversité)...

MISE AU JOUR, INVENTAIRE ET PATRIMONIALISATION. Opérations de recherche, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine submergé (fouilles, modélisations, programmes de recherche et nouvelles technologies)...

RÉCIT. Récits du naufrage, de l'épave : mythe, narration, perte et découverte. Historiographie, nature et histoire des collections, histoire, l'histoire de l'art, l'histoire technique, questions de conservation, recours à la fiction au regard de la discipline historique...

MÉMOIRE. Disparitions humaines : souvenirs, archives, patrimoine matériel et immatériel (ex-voto, cimetières de bateaux...). Histoire des marins, de la marine marchande, des circulations maritimes, de l'esclavage...

CONTEMPORAIN. Migrations, responsabilités sociales des institutions patrimoniales, collaborations avec le milieu associatif et les organisations internationales...

SAUVEGARDE OU SAUVETAGE ? Empêcher le désastre, prévenir la disparition, secourir, conserver les traces de ce processus et patrimonialiser ce qui reste après la catastrophe ou l'opération du sauvetage en mer.

Afin de créer un espace de **dialogue interdisciplinaire**, nous adressons cet appel de manière large, à des personnes travaillant ou évoluant dans les domaines :

- **de la recherche**, y compris en parcours d'études, dans les champs de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de la muséologie, de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'ethnologie, de la philosophie, du droit du patrimoine, etc. ;
- **de la conservation et de la restauration** (archéologie, archives, inventaire général du patrimoine culturel, musées, monuments historiques et patrimoine scientifique, technique et naturel) ;
- **des associations** de défense du patrimoine, de l'action sociale, du militantisme ;
- **de l'art**, du cinéma, de la littérature, etc.

Nous souhaitons privilégier une vision aussi large et nuancée que possible : tous les types d'expériences, domaines de recherche ou de création sont par conséquent bienvenus, de l'échelle locale à l'échelle internationale, en passant par l'échelle nationale et notamment ultramarine.

MODALITÉS DE CONTRIBUTION

Votre proposition, d'environ 1500 signes (espaces compris), devra comprendre le titre de la communication et le résumé de la proposition, ainsi qu'une courte biographie (500 signes).

Elle devra être adressée à journee-etudes-2025@inp.fr avant le **15 décembre 2024**. Nous vous soumettrons une réponse avant le 20 janvier 2025.

L'INP prendra en charge les frais de déplacements sur le territoire métropolitain. Un dispositif de visio-conférence sera mis en place afin de favoriser la participation de personnes géographiquement éloignées.

N'hésitez pas à nous faire part de toute problématique matérielle et financière pour laquelle nous serions susceptibles de pouvoir vous aider. Nous favoriserons les formats propices aux échanges et aux dialogues et discuterons avec vous des modalités des communications (magistrales, tables-rondes, entretiens ou autre).